F
1536
.S2B3

THE LIBRARY OF CONGRESS

THE LIBRARY OF CONGRESS

BOMBARDEMENT

ET

ENTIÈRE DESTRUCTION

DE

GREY-TOWN.

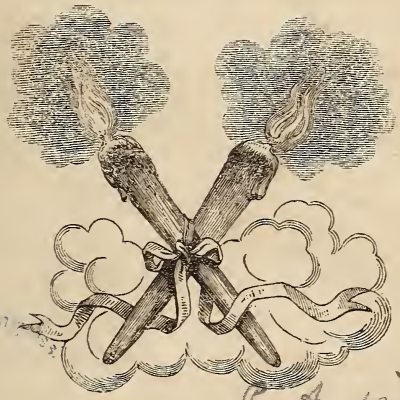

Library of Congress
1867
City of Washington

V. A. de Barruel Beau

2me LETTRE

DU DÉLÉGUÉ

DE

LA POPULATION FRANÇAISE DE GREY-TOWN

(ROYAUME MOSQUITE, AMÉRIQUE CENTRALE),

Au Commerce français, britannique, sarde, espagnol et allemand en général, et en particulier, à tous ses correspondants de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Sardaigne, d'Allemagne, de Belgique et de différents points du continent et des îles d'Amérique.

2me ÉDITION.

PARIS

20 septembre 1856.

5-9914

F1536
S2B3

Paris, le 20 septembre 1856.

MESSIEURS,

Par ma lettre du 15 juin 1856, imprimée à Paris le 20 août suivant, lettre accompagnée des documents authentiques les plus concluants, en faveur des infortunées victimes de la cruelle destruction de Grey-Town, le 13 juillet 1854; par cette publication du 20 août dernier, vous aurez vu, Messieurs, que, malgré les droits les plus sacrés et les plus incontestables à la justice du Gouvernement américain, le Gouvernement de la grande République paraissait avoir totalement oublié, *après* 26 *mois de perpétration*, le cruel acte du 13 juillet 1854, et aussi la fatale et si déplorable situation des victimes de cet acte inouï !

Cependant, les plaintes élevées de toutes parts, auraient dû rappeler au pouvoir de l'Union, qu'avant le terme légal de son existence politique, il avait à remplir un devoir impérieux, devoir auquel sa réputation et son honneur politiques se trouvaient intimement liés.

En effet, qu'avait à faire le Gouvernement de la jeune et bouillante République, pour sortir de la position si fausse et si fatale, où des agents indignes l'ont placé, en trompant sa religion ?

Il n'avait qu'à dire : une trame coupable a été ourdie à mon insu contre Grey-Town, et les agents qui ont ainsi trompé leur Gouvernement, devront seuls supporter toutes les conséquences morales des actes commis par erreur

contre Grey-Town et ses habitants. Quant aux conséquences matérielles, la nation les supportera, et tous les dommages causés injustement aux habitants de Grey-Town leur seront généreusement et honorablement remboursés.

Si l'administration de l'Union avait agi ainsi, ce qui lui était si facile, elle eût été saluée avec respect, non-seulement par les victimes de Grey-Town, mais aussi par tous les honnêtes gens du globe, et notamment par les citoyens raisonnables et honnêtes de l'Union qui, j'aime à le croire, forment la majorité de cette grande nation, et, certes, en réparant ainsi les fautes de ses agents indignes ou coupables, M. le président F. Pierce eût fait une noble et juste action qui, immédiatement, aurait fait oublier et pardonner bien des torts; et, assurément, à la suite d'une telle conduite, beaucoup de citoyens qui, dans l'Union, sont tout à fait hostiles à M. le président F. Pierce, beaucoup de ces citoyens, à l'instant même, seraient devenus ses chauds partisans.

Pourquoi le gouvernement de l'Union n'est-il pas entré ou n'entre-t-il pas dans une telle voie? Je l'ignore; mais pour l'honneur de sa réputation, je voudrais pouvoir fermement croire qu'il finira par y entrer....

Attendons donc, et ne désespérons pas complètement de la justice du pouvoir de la jeune République, qui, s'il veut marcher franchement et loyalement avec les nations civilisées du vieux monde, et imiter la prudence et la modération des grandes puissances Européennes, procurera en 6 mois, plus de bien-être et de grandeur à la jeune, mais trop ardente République, que les allures excentriques d'un *go ahead*, effréné, ne lui en donneraient en dix ans.

Afin, Messieurs, de compléter l'œuvre à laquelle je me suis dévoué, et pour vous tenir au courant des moyens pris ou employés par moi, pour arriver à la solution d'une question qui intéresse très sérieusement notre commerce national, je place à la suite de cette lettre une série de nouveaux

documents, sur lesquels j'appelle votre attention la plus sérieuse.

Dans l'espoir, Messieurs, que j'aurai bientôt à vous transmettre quelque bonne nouvelle, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments du plus sincère et parfait dévouement.

Le délégué de la population française de Grey-Town,

PHILIPPE-AUGUSTE DE BARRUEL-BEAUVERT.

PREMIÈRE PIÈCE.

(N° 1650). Paris, le 1er septembre 1856.

Le délégué de la population française de Grey-Town, Amérique centrale, à son Excellence Monsieur le Ministre Secrétaire d'État au Département des affaires étrangères, à Paris.

« Monsieur le Ministre,

» La dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre Excellence, portait le N° 1582, et était datée de Grey-Town, le 14 juin 1856.

» Cette lettre, avec *P. S.* du 16, renfermait cinq documents originaux, sur la teneur desquels, je prends la liberté d'appeler de nouveau toute votre attention, Monsieur le Ministre, car cette lettre a été par mes soins personnels, remise et déposée à votre cabinet, le 20 du mois d'août dernier.

» La cruelle position des français, victimes de la destruction de Grey-Town; celle non moins fatale et lamentable de ma nombreuse famille, m'ont fait un impérieux devoir de partir sans délai pour Paris, et j'ai dû ainsi me séparer de ma chère famille, restée plongée dans le désespoir et continuellement exposée à tous les malheurs et même à tous

les crimes, qui doivent être attendus de la part des citoyens démocrates-socialistes-libres de l'Union, qu'aucun frein et qu'aucune loi divine ou humaine, ne maîtrisent, et que l'impunité de leurs premiers crimes, rend au contraire de jour en jour, plus audacieux et plus dangereux.

» Mon premier devoir en arrivant à Paris, est de diriger à votre Excellence, et sous ce pli, les nouvelles pièces suivantes :

» 1° Un bulletin imprimé, légal et authentique, des documents officiels qui ont été publiés par le Gouvernement des États-Unis, immédiatement après la destruction de Grey-Town, le 13 juillet 1854.

» J'appelle toute la bienveillante attention de votre Excellence sur deux de ces documents :

» L'un, la lettre du consul J.-W. Fabens, en date du 15 juillet 1854, adressée à M. Marcy, secrétaire d'État ; lettre par laquelle ce fonctionnaire déclare au Ministre que, sur l'avis publié de la part du commandant Hollins de vouloir bombarder la ville le 13 juillet, PERSONNE A GREY-TOWN, N'AVAIT DIT UN SEUL MOT, NI FAIT LA MOINDRE OBSERVATION, soit à lui, soit à M. Hollins ; et cela alors que, ainsi que votre Excellence le verra tout à l'heure, trois maisons européennes très importantes, établies à Grey-Town, dont la mienne fut la première à prendre cette initiative, avaient remis à ce même consul Fabens, DÈS LE 12 JUILLET 1854, ET SUR SON REÇU AUTHENTIQUE, leurs inventaires, maison par maison, magasin par magasin, ET LEURS PROTESTATIONS les plus énergiques, contre tous dommages qui pourraient leur être faits, par suite de l'avis public et formel, émanant du commandant de la *Cyane*, de vouloir bombarder la ville, le lendemain matin, si les habitants ne payaient pas à la compagnie du transit 24 mille dollars.

» L'autre document est le rapport de Monsieur le commandant de la *Cyane*, en date du 16 juillet 1854, au Secré-

taire d'État de la marine à Washington, M. *Dobbin*, qui dit : « *Qu'il avait donné des ordres pour éviter, si cela était* » *possible, de brûler les établissements de la maison fran-* » *çaise A. de Barruel et Comp., parce que cette maison* » *avait protesté et ne s'était jamais mêlée des affaires de la* » *ville.* »

» Je supplie votre Excellence, de vouloir bien donner toute son attention à ces deux rapports OFFICIELS sur une même affaire, mais si différents dans l'indication des mêmes faits !

» La seconde pièce, que j'ai l'honneur de diriger incluse, à votre Excellence, est un extrait du document original et authentique déposé, par MM. *A. de Barruel et Comp.*, négociants français à Grey-Town, le 27 janvier 1855, dans les archives de Monsieur le Consul de S. M. Britannique *en Mosquitie*, et dont le document également original et authentique, prouvant la complète fausseté du rapport de M. J.-W. Fabens, depuis longtemps, vous a été, Monsieur le Ministre, dirigé par mes soins.

» Cette pièce prouve donc, jusqu'à la dernière évidence, que le rapport de M. J.-W. Fabens, à son chef, constitue un acte des plus coupables, ce qui permettra de juger par induction combien est odieuse toute cette affaire, car la conduite de M. J.-W. Fabens n'avait pour unique but, que d'arriver aux fins voulues par la compagnie du transit, tout en cherchant à dissimuler l'abomination de sa conduite criminelle dans cette déplorable affaire de Grey-Town ; abomination, cependant, fort patente, et qui résulte aussi d'une lettre *écrite à ce consul, le* 16 *juin* 1854, par M. *J. White*, avocat, directeur de la compagnie du transit, à New-York; lettre qui l'année dernière fut publiée par la presse entière des États-Unis et dans toutes les langues. La traduction de cette lettre a été annexée par moi au document ci-dessus.

» La troisième pièce incluse, constate d'une manière authentique, que le successeur de M. J.-W. Fabens, n'a trouvé

dans les archives de son prédécesseur, AUCUNE TRACE DES INVENTAIRES ET PROTESTATIONS, remis le 12 juillet 1854, par trois maisons différentes de Grey-Town. Le soin qu'a pris M. J.-W. Fabens de faire disparaître toute trace de ces protestations, *dont il avait cependant donné des reçus motivés*, est trop significatif, pour que je croie nécessaire d'insister davantage sur ce point.

» La quatrième pièce incluse, est un certificat émanant des principales maisons de commerce de Grey-Town, certificat qui indique les nouvelles et immenses pertes que tous les habitants de cette ville, ont à supporter par suite : 1° De leur première ruine, et 2° par suite aussi de l'état de destruction et d'anéantissement si lamentable où les flibustiers-socialistes, protégés et reconnus par le Gouvernement de l'Union, ont plongé le *Nicaragua*.

» La cinquième pièce incluse, est une proclamation faite par les principaux habitants de Grey-Town, dans le but de prévenir et éviter les effets pernicieux des manœuvres occultes des flibustiers, répandus dans le Nicaragua, et particulièrement de celles de la Comp^e^. du transit américain, qui a CAUSÉ, PROVOQUÉ et AMENÉ la première destruction de Grey-Town, compagnie américaine qui, en s'étayant de la doctrine Monroe, poursuit avec une persistance et un acharnement incroyables, son idée fixe : l'anéantissement complet de Grey-Town, petite colonie européenne, composée de paisibles marchands, et fondée par le gouvernement anglais en 1848.

» La sixième pièce, est une délégation authentique, que les Français de Grey-Town m'ont faite, pour me rembourser, sur les indemnités qu'ils auront à recevoir, des frais considérables que mes fonctions de délégué m'imposent, mais que je n'ai, toutefois, acceptée qu'à la CONDITION EXPRESSE, DICTÉE PAR MOI-MÊME, de verser l'excédant de mes dépenses réelles aux indigents de France.

» Enfin, la septième pièce incluse, est la copie d'une lettre

que j'ai eu l'honneur d'écrire, le 30 août dernier, à M. l'amiral comte de Gueydon, commandant la division navale de Sa Majesté Impériale aux Antilles et dans le golfe du Mexique.

» J'ai l'honneur de tenir à votre disposition, Monsieur le Ministre, l'original de la lettre de monsieur le capitaine de vaisseau de première classe Tarleton, commandant la frégate de Sa Majesté Britannique l'*Eurydice*, en station à Grey-Town, depuis neuf mois; lettre qui m'a été dirigée par cet officier supérieur, le 4 juillet dernier, et dont j'ai remis copie à notre amiral, à la Martinique.

» J'ai l'espoir, Monsieur le Ministre, que votre Excellence voudra bien me faire l'honneur de répondre à ma dernière lettre écrite, de Grey-Town, aux dates des 14 et 16 juin, et aussi à celle que j'ai l'honneur de vous diriger aujourd'hui même ; et si je prends la liberté de demander à votre Excellence de vouloir bien me répondre, c'est que je crois avoir loyalement, consciencieusement et complétement accompli mes devoirs, comme délégué d'une population aujourd'hui prête à succomber sous les étreintes de la misère, du chagrin et même du désespoir le plus violent.

» Il est à peu près impossible, physiquement et moralement parlant, que les victimes françaises de Grey-Town, qui, depuis plus de deux ans, ont vidé, en l'épuisant goutte à goutte, un immense calice d'amertume; il est, dis-je, à peu près impossible que cette infortunée population puisse résister plus longtemps à tant de souffrances et de douleurs inouïes, et je vous supplie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire l'honneur de me dire, en réponse à la présente, si ces infortunées victimes, peuvent conserver l'espoir de voir prochainement arriver une compensation à tant de malheurs et à tant de si navrantes douleurs !

» Persuadé que votre Excellence sera émue, à cette simple esquisse de si grands désastres immérités, et que ma requête vous paraîtra complétement fondée, j'attendrai avec

confiance votre réponse, Monsieur le Ministre, et vous prie de vouloir bien agréer la nouvelle assurance des sentiments les plus respectueux, avec lesquels je suis,

» De votre Excellence,

» Le très-humble et obéissant serviteur.

» *Signé :* PHILIPPE-AUGUSTE DE BARRUEL-BEAUVERT.»

« *P. S.* Dans l'intérêt général des victimes de Grey-Town, et particulièrement dans celui de nos nationaux, qui ont tant souffert par l'inique destruction de cette ville, j'ai cru devoir publier une lettre qui, dirigée à toutes les personnes atteintes dans ce grand désastre, éveillera en leur faveur des sympathies générales. J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous adresser, sous ce pli, deux exemplaires de cette modeste publication. »

DEUXIÈME PIÈCE.

Cette deuxième pièce, est la première mentionnée dans la lettre qui précède. C'est le BULLETIN OFFICIEL publié par le Gouvernement des États-Unis, aussitôt la destruction de Grey-Town; et, dans ce BULLETIN OFFICIEL, sont placés tous les rapports des agents du gouvernement de l'Union, relatifs au bombardement de cette place. Le lecteur pourra voir ce bulletin dans « *The Documental history, for the year*, 1854, » livre publié à Washington, *par ordre du Gouvernement*, chez Taylor et Maury, éditeurs, en 1855. (Voir dans ce livre, de la page 297 au f° 368.)

Je me bornerai à extraire de ces *documents officiels* les seuls passages suivants :

Extrait du Rapport de M. Solon Borland, ministre pléni-

potentiaire du gouvernement de l'Union, près du gouvernement de Nicaragua.

(Ce rapport est adressé à M. le Secrétaire d'Etat Marcy, à Washington.)

« Washington, 30 mai 1854. » (DOCUMENTAL HISTORY, page 347.)

Après s'être longuement étendu sur les dispositions criminelles que M. S. Borland veut bien prêter *à la population entière de Grey-Town,* se fondant, à ce sujet, sur les informations à lui données par MM. *J.-W. Fabens* et *Scott;* M. le Ministre plénipotentiaire dit : « IL M'EST IMPOSSIBLE DE CONSIDÉRER CETTE POPULATION DE GREY-TOWN AUTREMENT QUE COMME UN AMAS DE PIRATES ET DE GENS HORS LA LOI, DONT LE CHATIMENT DOIT S'ÉTENDRE JUSQU'A L'EXTERMINATION. »

Voici maintenant, ce que M. *J.-W. Fabens*, consul des États-Unis à Grey-Town, dit dans son rapport à M. le Secrétaire d'État Marcy :

« A bord du navire de guerre des Etats-Unis *la Cyane.*
consulat de San-Juan-del-Norte, 15 juillet 1854. »
(DOCUMENTAL HISTORY, page 359.)

« Je regrette d'avoir à vous dire, que la proclamation du commandant Hollins, n'a produit aucun effet sur les habitants de cette ville. *Pas un de ces habitants n'a eu la politesse de lui faire une visite*, et pas un mot d'explication sur les affaires, ou de plaintes ou observations CONTRE LES PROCÉDÉS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS, n'a été envoyé, soit au commandant Hollins, soit à moi-même, excepté une COURTE PROTESTATION de M. James Geddes, vice-consul par intérim de Sa Majesté Britannique, à *Grey-Town, Mosquito.* »

Mais, quoique *très courte*, M. *J.-W. Fabens,* s'est abstenu de faire connaître à son gouvernement, *cette protestation* de Monsieur le Consul de S. M. Britannique, et, sans doute, il avait ses motifs pour ainsi laisser ignorer à M. Marcy, les termes de cette *si courte* protestation !

Mais, ce qui est bien plus grave, comment qualifier, l'oubli complet de la part de M. J.-W. Fabens, qui le 15 juillet 1854, écrit officiellement à son gouvernement, que pas un des habitants, n'avait dit un seul mot d'observation, au sujet de l'avis publié, que la ville serait bombardée le 13 juillet; comment qualifier cet oubli de M. J.-W. Fabens, qui le 15 juillet, NE SE RAPPELLE PLUS avoir reçu, *trois jours auparavant*, de TROIS MAISONS Européennes, établies à Grey-Town, trois inventaires et trois protestations énergiques, pour chacune desquelles dites trois pièces, et SÉPARÉMENT M. J.-W. Fabens, *a donné son reçu authentique et motivé*?

Je me bornerai maintenant, à extraire le passage suivant du Rapport fait par M. *Geo. N. Hollins*, commandant de la corvette des États-Unis de 26 canons, la *Cyane*, à M. le Secrétaire d'État au département de la marine, à Washington.

« A l'ancre dans le port de San Juan del Norte, Nicaragua, 16 juillet 1854. » (*Documental history*, page 364.)

« A 4 heures de l'après-midi, un corps sous les ordres des lieutenants Pickering et Fauntleroy, fut envoyé à terre pour compléter la destruction de la ville par le feu. La propriété de M. DE BARRUEL, français, fut indiquée pour être préservée de destruction, *s'il était possible*, car J'AVAIS APPRIS QU'IL AVAIT PROTESTÉ et s'était constamment tenu en dehors des affaires publiques de la ville. »

Et, cependant, malgré la position exceptionnelle, qui m'était faite par le commandant *G. N. Hollins*, HUIT de mes plus riches et précieux établissements, situés sur quatre points différents de la ville, et tous, *sauf un seul*, entièrement isolés d'aucune autre habitation; HUIT de mes plus riches et importants établissements, sur les quatre principaux desquels, flottait un immense drapeau national, mes huit plus précieux établissements, renfermant, SUR PRIX D'EUROPE, *beaucoup au-delà de cent mille dollars* de

marchandises, furent anéantis par les torches du détachement envoyé par M. le commandant Hollins, corps en tête duquel marchaient deux officiers de l'armée des États-Unis, et aussi un consul de cette grande République !

A cette occasion, et pour montrer jusqu'à quel point de furieuse et déplorable démence, étaient arrivés les hommes qui, en trompant leur gouvernement et leur pays, commettaient un cruel attentat contre Grey-Town, je dois raconter ici une des scènes affligeantes qui eurent lieu le 12 juillet 1854.

Ce jour là, à midi, un corps de soldats et marins fut envoyé de la *Cyane* à terre, pour y opérer le sac et la destruction du corps-de-garde de la police locale, poste gardé par deux *policemen* qui, par prudence, se retirèrent en voyant approcher la force armée des Etats-Unis. En effet, ce corps, commandé par des officiers de l'Union, et en tête duquel marchait M. J.-W. Fabens, procéda à la destruction complète des armes, des munitions et du mobilier de cet établissement; deux caronades en fer, appartenant à la ville et une superbe pièce de campagne en bronze prêtée à la ville, en 1848, par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, furent enlevées et conduites chez M. *Scott*, ce trop célèbre agent de la compagnie américaine du transit, non toutefois, sans qu'au préalable, on eût brisé à coups de marteau les armes britanniques qui ornaient la pièce de bronze.

Aussitôt cet acte accompli, le même corps de soldats et marins procéda au complet déménagement des meubles et marchandises de M. le consul J.-W. Fabens, objets qui furent transportés dans les établissements de M. *Scott*, agent de la compagnie du transit.

Au moment de retourner à bord, les soldats et marins de ce même corps, apercevant sur la maison consulaire le drapeau britannique, qui flottait au-dessus du POST-OFFICE de la malle royale anglaise, se dirigèrent vers ce point, où ils saccagèrent complètement le post-office. Ces mêmes

hommes, surexcités par les *go ahead* incessants de M. J.-W. Fabens, arrachèrent de son mât le drapeau britannique, et en présence de quatre cents habitants qui, tous mornes et stupéfaits, assistaient à ces attentats, ces soldats et marins, devenus des forcenés véritables, foulèrent aux pieds et mirent en pièces le drapeau britannique, en proférant contre la Reine les plus abominables imprécations; attentat d'autant plus horrible et lâche, que la Reine d'Angleterre, comme femme et mère de famille, est de la manière la plus absolue, pour tous les honnêtes gens du globe, une des plus vertueuses et respectable femme; en même temps que comme souveraine d'un empire immense et formidable, elle a droit au respect et à la considération universels, et cela d'autant plus, que son gouvernement, depuis quelques années, a adopté une politique complétement loyale et sage.

TROISIÈME PIÈCE.

Cette troisième pièce, est la seconde de ma lettre du 1er septembre, à Son Excellence Monsieur le Ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, à Paris,

Voici la traduction exacte et fidèle de cette troisième pièce :

Extrait du document original et authentique déposé par MM. *A. de Barruel et Comp.*, négociants français à Grey-Town, le 27 janvier 1855, dans les archives de M. le consul de S. M. B., en cette place.

A la suite de l'inventaire des propriétés de la maison française *A. de Barruel et Comp.*, à Grey-Town, remis le 12 juillet 1854, à MM. les consuls des Etats-Unis d'Amérique et de S. M. B., à Grey-Town, se trouve écrit ce qui suit :

» Nous, soussignés, certifions sincère et véritable, le pré-

sent état sommaire de notre inventaire, que nous avons remis ce jour à Messieurs les consuls de S. M. Britannique et des États-Unis dans cette place, PROTESTANT de la manière la plus énergique, contre tous les dommages qui pourraient nous être causés par suite de l'avis du commandant HOLLINS de vouloir bombarder la ville *demain matin.*

» Fait à *Grey-Town, le* 12 *juillet* 1854.

» Signé : *P. A. de Barruel-Beauvert* et *Antonin de Barruel.* »

Ici est écrit AUTHENTIQUEMENT ce qui suit :

« Agence commerciale des Etats-Unis d'Amérique, San-Juan del Norte, *le* 12 *juillet* 1854.

» Je certifie, par la présente, que la copie de l'inventaire ci-dessus, a été ce jour déposée dans les archives de cette agence.

» Signé : *J.-W, Fabens*, agent commercial des Etats-Unis. »

A la suite, est encore AUTHENTIQUEMENT écrit :

« Consulat britannique, Grey-Town, *le* 12 *juillet* 1854.

» Je certifie, par la présente, que une copie de l'inventaire ci-dessus, a été ce jour déposée dans ce consulat.

» Signé : *James Geddes*, vice-consul par intérim de S.M. Britannique, *dans la Mosquitie.* »

« Nous soussignés, *A. de Barruel et Comp.*, déclarons que l'extrait qui précède, est conforme au document original et authentique, déposé par Nous, le 27 janvier 1855, dans les archives de M. le Consul de S. M. Britannique, en cette place. A Grey-Town, le 21 juin 1856. Signé : *A. de Barruel et Comp.* »

Pour *régulariser* ce qui précède, voici ce qui est établi au pied de l'extrait ci-dessus :

« Consulat Britannique, Grey-Town, Mosquito, le 26 juin 1856.

» Je certifie par la présente, que le précédent extrait, signé par MM. *A. de Barruel et Comp.*, est une véritable copie d'un document, déposé dans les archives de ce Consulat, par MM. *A. de Barruel et Comp.*, et certifié par M. *James Geddes*, vice-consul de S. M. Britannique, le 27 du mois de janvier 1855. Signé : *James Green*, consul britannique. »

(Ici est *apposé le sceau* du Consulat général de S. M. Britannique, *en Mosquitie*).

A la suite de la pièce ci-dessus copiée, j'ai annexé une traduction fidèle et exacte, d'une lettre écrite à M. le consul *J.-W. Fabens*, par M. *J. White*, avocat, directeur de la compagnie du transit de Nicaragua, dont le siége est à New-York, et les principaux établissements sur la rive droite du fleuve San Juan, et en face de Grey-Town. Cette lettre, l'an dernier, a été publiée dans la presse universelle et en tous les idiômes. La voici :

« Bureaux de la ligne de Nicaragua, New-York, 16 juin 1854, à M. *J.-W. Fabens*, agent consulaire des États-Unis, à Grey-Town.

« M. le capitaine Hollins, commandant la corvette *Cyane*, part lundi. Vous verrez par ses instructions, que je transcris en marge, qu'il faut espérer que cette démonstration ne s'emploiera pas à montrer la moindre pitié, pour la ville et la population.

» Si ces misérables, ces coquins (scoundrels) sont sévèvement châtiés, nous pouvons prendre possession de la ville, la réédifier pour être le centre de nos affaires, y placer des fonctionnaires à nous, transférer la juridiction et VOUS SAVEZ LE RESTE.

» Il est de la dernière nécessité, que la population apprenne à nous craindre. Le châtiment lui servira de leçon.

Ensuite, vous pourrez vous entendre avec lui, pour l'organisation d'un nouveau gouvernement et des fonctionnaires dont il doit se composer. A présent, tout dépend de vous et de Hollins. Celui-ci *est sûr ;* il comprend parfaitement l'outrage qui a été commis ; il n'hésitera pas à en tirer satisfaction.

» J'espère savoir de vous que tout a été bien exécuté.

» Je suis, etc.

« J. L. White. »

QUATRIÈME PIÈCE.

Cette quatrième pièce, est la troisième mentionnée dans ma lettre du 1er septembre courant, à Son Excellence Monsieur le Ministre des affaires étrangères, à Paris.

Cette pièce, que je reproduis textuellement, constate que trois inventaires et trois protestations énergiques, remis séparément à M. *J.-W. Fabens*, consul des États-Unis, à Grey-Town, par trois maisons européennes et pour être gardés dans ses archives, ainsi que cela résulte des reçus motivés, donnés par M. le consul *J.-W. Fabens*, N'ONT PU SE RETROUVER, et que ces pièces importantes n'ont laissé aucunes traces dans les archives de M. le consul *J.-W. Fabens !*

Voici cette pièce :

Copie de la lettre originale écrite à M. le consul des États-Unis, à la résidence de Grey-Town, par MM. *A. de Barruel et comp.*, *Francesco Isola* et *Pietro della Torre*, le 25 juin 1856, et de la réponse *officielle* placée au pied de la dite lettre, par M. *B. Squire Cotrell*, agent des États-Unis, à San Juan del Norte ; pièce dont l'original authentique, a été déposé ce jour, dans les archives de M. le

consul général de S. M. Britannique, à Grey-Town, par le délégué de la population française de la dite place, qui a prié M. le consul général de S. M. Britannique, de certifier six copies du dit document, dont suit la teneur :

« Grey-Town, 25 juin 1856.

« Les soussignés : *A. de Barruel et comp.*, négociants français; *Francesco Isola*, représentant de la maison sarde *Angel Solari et comp.*; et *Pietro della Torre*, associé de la maison sarde *M. Cordeviola et comp.*; les soussignés, agissant tant en leur nom personnel qu'au nom des susdites maisons, établies en cette place, toutes ayant éprouvé des pertes très-considérables dans la destruction de Grey-Town, par les forces de la corvette de guerre de la République des États-Unis d'Amérique, *la Cyane*, le 13 juillet 1854; à M. l'agent consulaire, représentant le Gouvernement des États-Unis, en cette ville.

» Monsieur, les soussignés, *la première et la dernière* partie en personnes, et *la seconde* partie, par les soins de M. Roman Rivas, alors agent de la maison Angel Solari et comp., en cette place, les dites trois parties ayant, *dès le* 12 *juillet* 1854, remis, chacune de leur côté, un inventaire des *marchandises et maisons* qu'elles possédaient à Grey-Town, inventaires à la suite desquels étaient placées les protestations les plus énergiques, de la part de chacune des susdites parties, contre tous les dommages qu'elles pourraient éprouver par l'effet du bombardement que se proposait d'effectuer le commandant de la *Cyane*, contre Grey-Town; les susdites parties, ayant, chacune d'elle séparément, remis, *le* 12 *juillet* 1854, et sur une seule et même pièce leur inventaire pour *marchandises et maisons*, et leurs protestations à M. le consul représentant de la république des États-Unis, en cette place, avec prière, exprimée dans chacune des trois pièces, de garder ces documents, dont

chacun des trois pour une des parties ; de garder, disons-nous, ces documents dans les archives du consulat de l'Union, ainsi que cela résulte de *preuves authentiques*, entre les mains des susdites parties, dont les inventaires s'élevaient :

» Pour MM. *A. de Barruel et comp.*, à. 107,625 *dollars;*

» Pour M. *Roman Rivas*, tant en son nom personnel, que comme représentant de la maison *Angel Solari et comp.*, de Gênes et de Grey-Town, à. . . . . 69,250 *dollars;*

» Et pour MM. *Cordeviola et comp.*, à 18,552 *dollars.*

» Les soussignés vous prient, Monsieur le consul, de vouloir bien leur remettre, à chacun d'eux séparément, et contre le coût de vos droits ou frais, deux copies, certifiées par vous, de chacun des trois susdits documents remis à M. *J.-W. Fabens*, consul des États-Unis, le 12e jour du mois de juillet 1854, à 4 heures du soir, pour être gardés dans les archives de son consulat.

» Mais si, contre l'attente des soussignés, votre prédécesseur, M. *J.-W. Fabens*, n'avait pas donné à ces pièces importantes toute l'attention due, et que vous ne pussiez pas les rencontrer dans vos archives, les soussignés vous prieraient, dans ce cas, de leur déclarer au pied de cette lettre, que vous n'avez point pu rencontrer ces documents dans vos archives, ou qu'il n'en existe aucune mention sur les registres tenus par vos prédécesseurs.

» Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, nos civilités les plus empressées.

« Signé : *A. de Barruel et comp.*, *P. della Torre*, *Francesco Isola.* »

Au pied de la lettre ci-dessus, est écrit en anglais ce dont voici la traduction fidèle :

« N° 91. Agence commerciale des États-Unis d'Amérique, San Juan del Norte.

» Je, *B. Squire Cotrell*, agent commercial des États-Unis d'Amérique, pour ce susdit port, déclare par la présente, que j'ai minutieusement recherché dans les archives de cette agence les documents, indiqués dans la note qui précède, mais qu'il m'a été impossible de trouver aucuns des documents tels qu'ils ont été demandés et indiqués.

» En témoignage de quoi, j'ai signé de ma main, et apposé le sceau de cet office, ce jour 26 juin 1856.

» Signé : *B. Squire Cotrell.* »

» Je soussigné, *Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert*, *délégué* de la population française de Grey-Town, mosquito, déclare avoir déposé ce jour, dans les archives de M. le consul général de S. M. Britannique, en cette place, le document officiel et original, dont ce qui précède est une exacte copie. Fait à Grey-Town, ce jour 27 juin 1856.

» Signé : *Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert.*

» Je certifie, par la présente, que M. *P. A. de Barruel-Beauvert* a déposé ce jour, dans les archives de ce consulat, un document dont ce qui précède est une copie.

» Consulat britannique, Grey-Town, 30 juin 1856.

» Signé : *James Green*, consul de S. M. B. »

CINQUIÈME PIÈCE.

Cette cinquième pièce, qui est la quatrième indiquée dans ma lettre du 1er septembre courant, à Son Excellence Monsieur le ministre des affaires étrangères à Paris ; cette cinquième pièce est un certificat émanant des principales maisons de commerce de Grey-Town, attestant la grave et haute importance des nouvelles pertes, éprouvées par le commerce de Grey-Town, en raison d'abord des suites de la destruc-

tion du 13 juillet 1854, et ensuite en raison directe des maux et malheurs causés dans le NICARAGUA par l'effet de l'invasion des flibustiers. Voici cette cinquième pièce :

« Nous, soussignés, principaux négociants de Grey-Town, certifions qu'il est à notre connaissance, que la maison française *A. de Barruel et Comp.*, de cette place, a reçu, depuis la destruction de Grey-Town, des quantités *très-considérables* de marchandises de toutes sortes, qni lui ont été expédiées de France et d'Angleterre; marchandises dont certaines quantités étaient déjà parties d'Europe avant le 13 juillet 1854, mais que par suite de l'état affreux de la contrée, par suite de la misère profonde, que la destruction de Grey-Town, par les torches des forces navales et militaires des États-Unis, a produite, et aussi par l'IMPOSSIBILITÉ ABSOLUE, qui existe depuis si longtemps, de pouvoir vendre ou expédier aucune marchandise, soit dans le NICARAGUA, soit dans le COSTA-RICA, ladite maison *A. de Barruel et Comp.*, AINSI, DU RESTE, QUE TOUTES LES AUTRES MAISONS DE COMMERCE DE CETTE PLACE, est et sont encombrées de masses de marchandises, que la plupart de ces maisons de Grey-Town, et notamment MM. *A. de Barruel et Comp.*, n'ont reçu, que par suite de la générosité et de l'amitié de leurs correspondants, qui, en voyant leur cruelle et douloureuse position, ont voulu les aider, marchandises s'élevant à des sommes très-considérables, dont il est, *dans l'état actuel et si fatal du pays*, impossible de pouvoir tirer aucun parti, voulut-on même en réaliser la vente à soixante pour cent de moins que le prix de facture; ce qui constitue, pour la maison *A. de Barruel et Comp.*, ainsi que pour tous les autres négociants de Grey-Town, *une véritable et seconde ruine*, dont les fatales conséquences auront à être appréciées par les gouvernements respectifs des parties intéressées, et naturellement imputées A QUI DE DROIT. Fait à Grey-Town, ce jour 21 juin 1856. La présente, écrite *en français, en anglais et*

en espaqnol, est *signée* par les négociants dont les noms suivent : *Jean Mesnier—Aug. Knipping—P. della Torre J. G. Wiedemann—Leon Mancho*—pour *A. Solari et Comp, Francesco Isola— M. Cordeviola y Comp. — Felis Mancho—Julius Wolff.* »

« Bureau du magistrat en chef de Grey-Town, le 25 juin 1856.

» Je certifie par la présente, que je suis personnellement lié avec MM. *J. Mesnier, Wiedemann, M. Cordeviola, Aug. Knipping, della Torre, Leon Mancho, Francesco Isola, Felis Mancho*, et *Julius Wolff*, tous marchands respectables de Grey-Town, et que leurs signatures, apposées au pied du précédent document, sont celles dont il font usage.

» Signé : *T. J. Martin, magistrat en chef.* »

» Je certifie, que la signature ci-dessus apposée, est celle de M. *T. J. Martin*, magistrat en chef de Grey-Town.

» Consulat britannique, Grey-Town, le 30 juin 1856.

» Signé : *James Green*, consul de S. M. B.

SIXIÈME PIÈCE.

Cette sixième pièce, qui est la cinquième, dirigée par moi à Son Excellence Monsieur le Ministre des affaires étrangères, à Paris, est une proclamation au peuple de Grey-Town, par les habitants notables de cette ville, pour le mettre en garde contre les piéges d'un parti flibustier occulte, qui emploie tous les moyens possibles pour *compromettre* les habitants de cette ville infortunée.

Voici cette pièce :

PROCLAMATION.

« *Les principaux négociants ou habitants de Grey-Town, à la population entière de cette ville.*

» Chers concitoyens,

» Nous avons entendu dire, que des employés de la Compagnie américaine du transit, se plaignaient que quelques individus, plus ou moins étrangers à cette place, ou plus ou moins ennemis de l'ordre et de la tranquillité publics, tentaient d'organiser un complot secret, dans le but de causer à cette Compagnie américaine du transit, du trouble ou des dommages, et cela, sous prétexte de venger tous les maux et tous les malheurs que cette Compagnie a causés à Grey-Town, depuis qu'elle existe.

» Nous croyons devoir dans cette circonstance, en notre qualité d'habitants les plus intéressés au maintien de l'ordre et de la tranquillité publics, quoique, toutefois, nous ignorions jusqu'à quel point peuvent être fondées les plaintes proférées par les employés de la Compagnie du transit; nous croyons devoir engager tous les habitants honnêtes de cette ville, à repousser avec indignation et mépris, toutes les offres qni pourraient leur être faites pour arriver à exercer une vengeance quelconque contre les établissements de la Compagnie du transit, et, surtout, nous conseillons la plus grande réserve et la plus grande prudence à tous ceux des ouvriers de cette Compagnie, résidant à Grey-Town, qui pourraient avoir les plus justes plaintes à élever contre cette Compagnie, pour tous refus faits par elle de payer des salaires dus à ces infortunés ouvriers, et nous donnons ce conseil, attendu cette règle fondamentale du droit le plus universel, qui défend à quiconque de se faire justice par ses propres mains.

» Défiez-vous donc, habitants véritables et honnêtes de

Grey-Town, défiez-vous de ces discours trompeurs et de ces offres ou promesses encore plus trompeuses, que l'on vous fait dans un but perfide, car l'on ne veut que vous COMPROMETTRE. . . Et c'est là, du reste, une vieille tactique qui, grâce aux hommes justes qui veillent sur les destinées de Grey-Town, ne saurait réussir.

» Ainsi que vous, chers concitoyens, nous avons à déplorer bien amèrement tous les maux que la Compagnie du transit, et aussi d'autres hommes bien pervers et bien cruels, ont constamment causés à Grey-Town depuis déjà plusieurs années; mais l'heure de la justice approche, et cette justice, conduite et préparée par DIEU, qui sait tout, qui voit tout, et qui peut tout; cette justice sera complète et exemplaire, n'en doutez pas!

« Vos malheurs, vos souffrances et votre innocence, sont connus, et la perversité des hommes cruels et méchants qui ont pu nous faire tant de mal, l'est aussi!

» Suivez donc notre exemple; attendez avec patience, courage et résignation la juste réparation qui vous est due, et par une conduite honnête et sage, continuez à mériter la protection de vos gouvernements respectifs qui, TOUS, ont aujourd'hui les yeux ouverts sur Grey-Town!

» Fait à Grey-Town, ce jour 24 juin 1856, *écrit* et affiché *en Français, en Anglais et en Espagnol.* Signé : *P. A. de Barruel-Beauvert. — Antonin de Barruel. — Julius Wolff. — Felis Mancho. — Leon Mancho. — Jean Mesnier. — Aug. K. Knipping. — J. G. Wiedemann. — Francesco Isola. — Pietro Della Torre. — Michele Cordeviola. — Pilar Esquibel. — Pedro Navas. — A. M. C. Wood. — T. J. Martin,* magistrat en chef. »

« Bureau du Magistrat en chef de Grey-Town, le 1er juillet 1856. »

« Je certifie par la présente, que la proclamation qui précède, est une véritable copie de la proclamation origi-

nale, signée comme il est dit ci-dessus et publiée et affichée dans cette ville. Signé : *T. J. Martin, magistrat en chef de Grey-Town.* »

SEPTIÈME PIÈCE.

Cette septième pièce, est la sixième indiquée et contenue dans ma lettre du 1er septembre 1856, à son Excellence Monsieur le Ministre des affaires étrangères, à Paris. Cette pièce est une délégation authentique, que les français de Grey-Town m'ont faite, pour me rembourser, sur les indemnités qu'ils auront à recevoir, des frais considérables que mes fonctions de délégué m'imposent, mais que je n'ai cependant acceptée qu'à la condition expresse, *dictée par moi-même*, de verser l'excédant de mes dépenses réelles, aux indigents de France.

Voici cette septième pièce :

« Nous soussignés, faisant partie de le population française de Grey-Town, voulant, ainsi que nous l'avons formellement promis, indemniser et couvrir notre délégué, M. *Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert*, de toutes ses avances, frais de poste, honoraires d'avocats, de notaires, droits consulaires pour certificats, ou toutes autres pièces qu'il a pu faire jusqu'à ce jour, ou que ses amis ou correspondants de France ont pu faire également jusqu'à ce jour, comme aussi de toutes les autres dépenses, et notamment frais d'impression de mémoires ou pièces à consulter, qui pourraient encore être nécessaires, pour continuer les réclamations en faveur de la population française de Grey-Town, victime de la destruction de cette ville infortunée, le 13 juillet 1854, par les forces navales et militaires de la République des États-Unis d'Amérique ; Nous soussignés :

« 1° Jean Mesnier, dont les *pertes réelles*, s'élèvent à.	66,850	dollars.
» 2° Pierre Rouhaud, représenté par M. Jean Mesnier, qui se *porte fort* pour lui, et dont les *pertes réelles*, s'élèvent à.	15,000	»
» 3° Augustin Sigaud, représenté par M. Jean Mesnier, qui se *porte fort* pour lui, et dont les *pertes réelles*, s'élèvent à.	30,000	»
» 4° Pierre Nadaud, représenté par M. Jean Mesnier, qui se *porte fort* pour lui, et dont les *pertes réelles*, sont de.	1,500	»
» 5° Henry Levallé, dont les *pertes réelles*, s'élèvent à.	5,900	»
» 6° Amédée Camin, dont les *pertes réelles*, s'élèvent à.	7,000	»
» 7° Ve Rohrle, dont les *pertes réelles*, sont de.	2,000	»
» Et 8° Eugène Costa, représenté par M. Jean Mesnier, qui se *porte fort* pour lui, et dont les *pertes réelles*, sont de.	2,000	»
Total *en dollars*; soit. . .	130,250	»

» Nous soussignés, *dont les pertes réelles, non compris* les justes dommages et intérêts, auxquels nous avons droit, *pertes réelles* qui s'élèvent ensemble à la somme de CENT TRENTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de la séance, tenue par la commission de onze habitants notables de Grey-Town, en date du 25 octobre 1854, pièce revêtue de l'attestation de M. le Consul général de S. M. Britannique, en cette place,

attestation qui, de la manière la plus authentique déclare, que les onze membres de cette commission, sont des habitants respectables de Grey-Town, tous entièrement dignes de foi; enfin, pièce ou document placé depuis plusieurs mois, sous les yeux du gouvernement de S. M. I. ; nous, soussignés, déléguons, abandonnons et transmettons formellement par ces présentes, à notre délégué, M. Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert, *deux pour cent*, sur le montant de nos pertes réelles, et aussi sur le montant des dommages, préjudices et intérêts, auxquels nous avons droit, et qui devront et pourront nous être alloués, par le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

» En conséquence, nous donnons par ces présentes, le pouvoir le plus complet, le plus formel et le plus authentique, à M. *Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert*, *délégué de la population française de Grey-Town*, pour qu'il réclame, reçoive et donne quittance, ou pour qu'il fasse réclamer, fasse recevoir ou fasse donner quittance, par qui bon lui semblera, de la délégation de *deux pour cent*, que nous lui faisons par le présent acte, délégation à prélever *sur toutes les sommes*, que nous pourrons avoir à recevoir du gouvernement des États-Unis d'Amérique, pour les causes expliquées ci-dessus; laquelle délégation *de deux pour cent*, devra avoir son effet de préférence à nous-mêmes.

» Fait en trois expéditions ou copies, qui toutes les trois seront remises à M. *P. A. de Barruel-Beauvert*, après avoir été revêtues de la légalisation de M. le consul de S. M. Britannique, en cette place.

» A Grey-Town, royaume Mosquite, ce jour 14 juin 1855.

» Signé : *Jean Mesnier, pour moi;* pour M. *Pierre Rouhaud;* pour M. *A. Sigaud*; pour M. *P. Nadaud;* et pour M. *Costa, me portant fort pour eux tous; Henry Levallé*; *A. Camin*; M. *L. Rohrle.* »

« Je soussigné, délégué de la population française de Grey-Town, accepte la délégation de *deux pour cent*, sur toutes les sommes que les Français qui ont signé la présente pièce, auront à recevoir du Gouvernement des États-Unis d'Amérique ; mais, comme en me dévouant de corps et d'âme, comme je l'ai fait, aux intérêts de mes infortunés compatriotes, je n'ai jamais entendu recevoir aucune indemnité ou rémunération personnelle, je déclare vouloir, et je prends formellement l'engagement de publier dans les trois principaux journaux de Paris, aussitôt que l'allocation *de deux pour cent*, qui vient de m'être faite, aura été encaissée, soit par moi, soit par mon fondé de pouvoirs, je prends l'engagement formel de publier dans les trois principaux journaux de Paris :

» 1° Le chiffre qu'aura pu produire la susdite allocation;

» 2° Celui du total général des dépenses faites par moi ou par mes correspondants, dans l'intérêt de la population française de Grey-Town ;

» Et 3° j'indiquerai en même temps l'excédant, dont je ferai connaître *l'emploi immédiat*, en œuvres de charité, au profit des indigents de France ; emploi dont je ferai, dans le même avis au public, la justification, par la mention des reçus des maires et des curés des communes et des paroisses, où ces secours auront été remis par mes soins.

» Fait à Grey-Town, ce jour 14 juin 1855.

» Signé : *Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert.* »

Traduction de la légalisation et de l'acte de dépôt du susdit document, par M. le consul de S. M. Britannique, à Grey-Town.

« Consulat britannique, Grey-Town, le 20 juin 1855.

« Ceci est le certificat, que les quatre signatures attachées à ce susdit document, et, en outre, la signature de

M. P. A. de Barruel-Beauvert, délégué de la population française de Grey-Town, sont les signatures de cinq résidens français de cette place et dignes de crédit. Je certifie en outre, qu'une quatrième expédition de ce document, dont trois sont certifiées par moi, a été déposée par les parties, pour être gardée dans les archives de ce consulat.

» *Signé :* James Geddes, vice-consul de S. M. Britannique. »

(*Ici est apposé le sceau du consulat général de S. M. Britannique, en Mosquitie.*)

HUITIÈME PIÈCE.

Cette huitième pièce, qui est la septième indiquée et contenue dans ma lettre du 1er septembre 1856, à Son Excellence Monsieur le Ministre des affaires étrangères, à Paris; cette huitième pièce est la copie d'une lettre que j'ai écrite le 30 août dernier, à Monsieur l'amiral de Gueydon, commandant la division navale de S. M. I, aux Antilles et dans le golfe du Mexique.

Au pied de cette lettre, se trouve *la copie de celle* que M. le capitaine de vaisseau de première classe *Tarleton*, commandant la frégate de S. M. B., l'*Eurydice*, en station à Grey-Town, *depuis neuf mois*, m'a fait l'honneur de m'écrire le 4 juillet 1856.

Voici ces documents :

Paris, le 30 août 1856.

Le Délégué de la population française de Grey-Town, à M. l'Amiral comte de Gueydon, commandant en chef la division navale de S. M. I. aux Antilles et dans le golfe du Mexique, à la Martinique.

Monsieur l'Amiral,

« J'ai l'honneur de vous diriger par ce courrier et affran-

chis, deux exemplaires d'une première publication que je viens de faire dans l'intérêt des victimes françaises de Grey-Town, et aussi du commerce général de France.

» Après deux longues années des plus cruelles et des plus poignantes souffrances, si injustement imposées aux habitants de Grey-Town, j'ai dû me séparer de ma nombreuse et chère famille, toute entière si éminemment française, j'ai dû, dis-je, me résigner à cette dure séparation, pour venir accomplir, auprès du gouvernement de l'Empereur, une tâche que la fermeté et la haute équité du chef de l'État et de son digne gouvernement, rendront, j'en ai l'espoir, complètement facile.

» Ma famille, Monsieur l'Amiral, vous devez le savoir par les rapports que M. le commandant de l'*Achéron*, envoyé en mission à Grey-Town, en juin 1855, fit alors à son amiral; ma famille entière et toutes les victimes françaises de cette ville infortunée, sont complètement dignes de la haute bienveillance du Gouvernement de notre patrie, et au besoin, si ce fait ne vous était pas parfaitement connu, je pourrais me référer aux divers rapports de M. le commandant de l'*Achéron* à son amiral, votre prédécesseur, *en juin* 1855.

» Aujourd'hui, je croirais manquer à mon devoir et comme le délégué des français de Grey-Town, et comme chef d'une nombreuse famille française, si, au moment où je viens d'apprendre que l'Empereur vous avait confié le commandement de sa division des Antilles et du golfe du Mexique, dont Grey-Town ressort, je croirais dis-je, manquer à mon devoir, si, à cette occasion, je ne vous priais pas d'agréer mes plus sincères compliments, car votre caractère énergique et votre distinction personnelle, sont des garanties de sécurité pour toutes les populations françaises, plaçées sous votre protection.

» Afin de vous mettre à même, Monsieur l'Amiral, d'apprécier et la position que j'occupe à Grey-Town, et aussi les termes dans lesquels je suis avec un des plus dignes et res-

pectables officiers supérieurs de la marine de S. M. B., M. le capitaine de vaisseau de première classe Tarleton, commandant la frégate l'*Eurydice*, en station à Grey-Town *depuis neuf mois*; j'ai l'honneur de vous adresser, à la suite de la présente, une traduction d'une lettre que ce brave et énergique officier m'écrivit, le jour même où je partais de Grey-Town.

» Je suppose qu'à l'heure actuelle, l'*Eurydice* aura dû laisser sa longue station de Grey-Town, station néanmoins bien heureuse pour nous, car elle nous a préservés des exactions et peut-être même aussi de crimes encore bien pires, de la part des boucaniers-flibustiers de M. *Walker* et autres; je suppose donc qu'à l'heure actuelle, l'*Eurydice* aura laissé Grey-Town, et alors, si, comme cela est très probable, vous rencontrez M. le commandant Tarleton, veuillez avoir la bonté de lui faire agréer, en votre qualité de chef de notre division navale, tous les remercîments que la population française de Grey-Town lui doit, pour la bonne, franche, loyale et si énergique protection qu'il lui a constamment donnée pendant les neuf mois de son séjour au milieu d'une ville ruinée, où l'infortune et la douleur sont navrantes!

» Je termine, Monsieur l'Amiral, en vous priant de ne pas oublier la malheureuse population française de Grey-Town, qui a tant souffert depuis plus de deux ans, et qui souffre encore énormément des suites du fatal traitement qu lui a infligé le *go ahead yankee.*

» Veuillez agréer, Monsieur l'Amiral, l'assurance de la haute considération, avec laquelle j'ai l'honnenr d'être votre très humble serviteur.

« *Signé :* Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert. »

COPIE

De la lettre de Monsieur le Capitaine de vaisseau de pre-

mière classe, *Tarleton*, commandant la frégate de S. M. Britannique, l'*Eurydice*, en station à Grey-Town, *depuis neuf mois :*

» Frégate de S. M. B., l'*Eurydice*, Grey-Town, 4 juillet 1856.

« A Monsieur *Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert.* »

« Cher Monsieur,

» Je suis fâché d'apprendre votre départ de cette place, car je suis persuadé que votre influence du côté de l'ordre et d'un bon gouvernement, fera défaut, pendant votre absence, parmi les respectables habitants de cette ville.

» Quant à moi, j'ai à vous témoigner la haute position, que vous avez toujours eue, non-seulement comme délégué de la population française de Grey-Town, mais encore comme un des citoyens les plus respectables de cette ville, et à vous remercier pour votre cordiale coopération, à réprimer le désordre dans une communauté aussi mélangée que celle-ci.

» Je vous souhaite le plus parfait succès dans vos efforts, à obtenir la réparation de tous les dommages que vous avez si injustement soufferts, et vous prie de me croire tout à vous sincèrement. Signé : *J.-W. Tarleton*, commandant. »

P. S. A la lettre du Délégué de la population française de Grey-Town, au commerce universel en général, et particulièrement à ses correspondants d'Europe et d'Amérique; Paris, 20 septembre 1856 :

Au moment de faire imprimer ma lettre de ce jour, ainsi que les pièces que j'ai cru devoir y joindre, je considère comme un devoir impérieux pour moi, d'appeler votre sérieuse attention sur ma publication du 20 août, et aussi sur celle d'aujourd'hui. La lecture attentive de ces deux petites

brochures, devra vous convaincre de la manière la plus absolue, du droit MORAL ET MATÉRIEL, qu'ont toutes les victimes de Grey-Town, à une prompte et complète justice de la part du pouvoir, du congrès et de la nation américaine.

Aux États-Unis, *l'opinion publique et générale*, chez tous les honnêtes gens, comme aussi dans la *presse* sensée et honnête, n'a qu'une voix, pour condamner dans les termes les plus *sévères*, l'attentat commis contre Grey-Town.

En les prenant au hasard et parmi plus de soixante lettres, qui m'ont été écrites des États-Unis, et particulièrement de *New-York*, je vais, Messieurs, vous soumettre trois extraits seulement, et ces extraits de lettres, écrites par des négociants respectables, TOUS CITOYENS DE L'UNION, vous fixeront nettement sur l'opinion publique de la nation américaine.

PREMIER EXTRAIT.

New-York, 1er juin 1855.

« ..... Le congrès s'est séparé sans rien décider pour la réparation *du honteux attentat* de Grey-Town, et cela ne doit pas surprendre, car ce congrès était en majorité, composé de démocrates exaltés, qui n'ont vu dans la destruction de Grey-Town qu'un acte politique à l'adresse uniquement de la Grande-Bretagne. Le nouveau congrès, qui doit se réunir le 4 décembre prochain, sera composé d'hommes plus raisonnables, et nous espérons que complète justice vous sera rendue, car ici personne ne doute de votre bon droit; mais on dit généralement que M. *Pierce*, *qui enfin* a vu qu'il avait été indignement trompé par Solon Borland, J.-W. Fabens, J. L. White et Scott, tient beaucoup à ne pas payer trop promptement, afin que les démocrates enragés, *qu'il veut ménager en vue des élections*, ne disent pas qu'il a eu peur de l'Angleterre et de la France. »

DEUXIÈME EXTRAIT.

New-York, 18 juin 1855.

« ..... Vous me demandez des informations sur le résultat des actes HONTEUX ET MÉPRISABLES de notre Gouvernement, actes qui ont consommé la destruction de Grey-Town, le 13 juillet 1854. Le dernier congrès a passé une loi, créant une cour des réclamations, mais le pouvoir de cette cour ne s'étend pas à des réclamations *internationales* et *politiques* comme celles de Grey-Town. C'est donc pardevant le prochain et nouveau congrès, qui se réunira le 4 décembre prochain, pour tenir séances jusqu'en mai ou juillet 1856, que seront portées et votées les justes indemnités anglo-françaises, dues en réparation de l'acte de *Hollins.* »

TROISIÈME EXTRAIT.

New-York, 24 juin 1825.

« La prolongation de la guerre d'Orient, est uniquement, la seule cause du retard que les victimes de l'*acte odieux* de notre exécutif, éprouvent dans la réparation de leurs pertes. Nos démocrates exaltés, aveuglés par la passion, espèrent que le pouvoir de la France, et surtout celui de l'Angleterre, se briseront contre les murs de Sébastopol; et déjà ils voient toutes les Antilles, l'Amérique centrale et le Mexique annexés à notre République! Rêves de fous et d'utopistes, mais rêves sur lesquels Pierce fonde sa réélection. *Pues veremos.* En attendant, tous les gens raisonnables de cette place, considèrent la destruction de Grey-Town comme *un énorme attentat.* Toutefois, nous pouvons vous dire que notre président et son ministre, M. Marcy, qui est un homme estimé par tous les partis modérés, sont aujourd'hui convaincus d'avoir été audacieusement trompés par S. Borland, J. L. White, J.-W. Fabens, Scott et com-

pagnie. Nous croyons même pouvoir vous assurer que M. Marcy voudrait, SANS DÉLAI, terminer honorablement cette triste affaire; mais M. Pierce s'y oppose, dans la crainte de s'aliéner ses amis les chauds démocrates.

« Si vous n'étiez pas Français, je vous aurais proposé de faire appuyer vos réclamations personnelles, *qui sont exceptionnelles et absolument incontestables*, par quelques sénateurs de nos amis, très-influents et très-disposés pour la réparation immédiate du *crime* de Grey-Town; mais nous croyons que votre gouvernement en pourra faire davantage en une seule note, que nos sénateurs avec les meilleures dispositions. Nous sommes, néanmoins, tout à votre service, car le CRIME contre votre maison est encore plus odieux que celui contre la ville entière. »

Voici, maintenant, messieurs, ce qui a été écrit dans le journal français *le Constitutionnel*, à la date du 16 février 1856, extrait d'un article, signé E. BERRY :

« *Les journaux de New-York*, publient une adresse à la nation américaine et au Congrès, dans laquelle M. *Philippe-Auguste de Barruel-Beauvert*, délégué de la population française de Grey-Town, demande réparation pour la destruction des propriétés de ses commettants, par le bombardement de la ville, le 13 juillet 1854; *nous espérons*, dit à ce sujet *le New-York Herald*, qu'on fera droit à cette demande, et que *les victimes* de la vanité de quelques hommes qui sont à la tête des affaires, SERONT AMPLEMENT INDEMNISÉES. »

Le New-York Herald, est un journal qui se publie à une prodigieuse quantité d'exemplaires, et ce que ce journal a exprimé *si nettement*, *la presse* presqu'entière des Etats-Unis l'a formulé ou répété, en termes à peu près semblables.

Voici, en outre, l'opinion personnelle d'un des chefs d'une des premières maisons de banque, *à New-York*, qu'exprima, *à Paris*, M. R. . . , chez un de ses correspondants, honorable industriel de cette capitale. Les termes de cette opi-

nion importante sont fidèlement reproduits, dans la lettre que cet honorable industriel m'a écrite, le 15 septembre courant :

« Mon cher Monsieur, en me référant à la conversation que nous avons eue, je m'empresse de vous confirmer que, vendredi, 12 septembre courant, monsieur R., l'un des associés de la maison G. et Ce, *de New-York*, maison de banque des plus honorables et jouissant d'un immense crédit, étant venu me voir, j'ai eu l'idée de le questionner sur l'affaire de Grey-Town.

» M. R. s'exprima dans les termes les plus formels et les plus catégoriques, sur ce qu'il appelait *l'attentat de Grey-Town*, et sur *la nécessité et la justice d'une indemnité;* ajoutant que non seulement *la presse*, mais encore *le peuple américain*, de toutes les classes, *étaient unanimes* sur cette question.

» Cette opinion, d'un homme appartenant à la haute banque des États-Unis d'Amérique, ne laissa pas que de m'impressionner vivement, et je me fais un devoir de vous la communiquer, sachant *quel ardent*, *zélé et généreux champion*, ont en vous, les pauvres victimes de cette malheureuse ville de Grey-Town. »

Si, à ces manifestations, formellement concluantes de l'opinion publique aux États-Unis, nous ajoutons ce que nos publicistes les plus éminents et les plus respectables ont, à différentes époques, *écrit* au sujet de cette cruelle destruction de Grey-Town ; nous aurons un faisceau colossal d'opinions unanimes, et des plus positives, en faveur des infortunées victimes de cette ville.

Ainsi, et en première ligne, j'ai à vous rappeler, Messieurs, l'article remarquable du *journal des Débats* du 22 décembre 1854, article dû à la noble plume de l'honorable M. Sylvestre de Sacy. Assurément, une telle autorité

prendra place dans l'histoire impartiale des actes de l'exécutif de l'Union Américaine, en 1854.

Une autre publication du même journal, à la date du 3 octobre 1854, et signée par le pseudonyme *José Mancho*, est aussi des plus remarquables. Cet exposé, dont les faits sont d'une exactitude rigoureuse, est attribué à un de nos plus illustres écrivains, habitué à traiter les hautes questions d'économie politique. Sans aucun doute, ce précieux document fera époque dans l'histoire du *bombardement de Grey-Town.*

Je pourrais encore, Messieurs, vous engager à relire une foule d'autres articles, publiés dans la presse française, depuis deux ans, et tous traitant de la même manière l'attentat de Grey-Town ; mais je suppose que tous ces articles importants auront, en leur temps, appelé votre sérieuse attention. Toutefois, en terminant sur ce sujet, je dois signaler à votre attention spéciale le n° du 15 juin 1856, 101me livraison de la *Revue contemporaine*, où, sous le titre de « conflit anglo-américain et de l'équilibre du Nouveau-Monde », M. *Félix Belly*, un de nos publicistes des plus distingués, *a écrit* des pages éloquentes, dignes de tout votre intérêt.

La production, si remarquable de M. *Félix Belly*, se termine par une note dans laquelle il a reproduit, ce qu'écrivait, *il y a dix ans*, sur l'Amérique centrale, le Prince illustre qui, pour la gloire, le bonheur et la prospérité de notre patrie, préside aujourd'hui, si admirablement, aux destinées de la France !

Je me fais un devoir, de porter à votre connaissance, Messieurs, ces lignes remarquables du Prince, qui, alors, lui aussi, buvait à cette immense coupe de l'adversité et de l'injustice humaine, mais dont le génie profond, avait calculé et prévu les hautes et futures destinées de l'État de NICARAGUA !

Voici ces lignes prophétiques :

« Il existe dans le nouveau-monde, un pays aussi admirablement situé que Constantinople : C'EST L'ÉTAT DE NICARAGUA.

» De même que Constantinople, est le centre de l'ancien monde, de même la ville de LEON, ou plutôt MASAYA, est le centre du nouveau ; et, si une coupure était pratiquée, à travers la langue de terre, qui sépare ses deux lacs de l'Océan pacifique, elle commanderait, par sa position centrale, toutes les côtes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. Comme Constantinople, MASAYA est placé entre deux grands hâvres naturels, où les plus grandes flottes, seraient en sûreté et à l'abri de toute attaque. Mieux encore que Constantinople, l'état de NICARAGUA peut devenir la route obligée du grand commerce du monde, car il serait pour les États-Unis, la route la plus courte, vers la Chine et les Indes-Orientales, et pour l'Angleterre, et le reste de l'Europe, vers la Nouvelle-Hollande, la Polynésie et toute la côte occidentale de l'Amérique. L'État de NICARAGUA paraît donc destiné à un degré extraordinaire de prospérité et de grandeur. Ce qui rend, en effet, sa position politique, plus avantageuse que celle de Constantinople, c'est que les grandes puissances maritimes de l'Europe, le verraient avec plaisir, et non pas avec jalousie, prendre dans l'échelle des nations, un rang non moins favorable à ses intérêts particuliers, qu'au commerce du monde. »

En terminant, je crois devoir vous présenter, Messieurs, un état *réel* des pertes, éprouvées par chaque nationalité, dans la destruction de Grey-Town, et par suite de l'anéantissement du commerce Européen dans le NICARAGUA; et aussi par la destruction ou le vol, de la propriété particulière, par les flibustiers, au NICARAGUA.

L'entière destruction de Grey-Town, a complétement ruiné

les familles, appartenant à diverses nationalités, dont les nombres, par chaque nationalité, sont les suivants :

11 familles françaises,
33 familles anglaises,
7 familles sardes,
9 familles allemandes,
3 familles espagnoles,
96 familles du Nicaragua,
5 familles de la Nouvelle-Grenade,
5 familles d'Haïti,
4 familles de Costa-Rica,
1 famille du Yucatan,
11 familles des Etats-Unis d'Amérique,
16 familles de la Mosquitie.

Les pertes totales éprouvées par des *sujets français*, ou par le commerce français, tant par la destruction de Grey-Town, que par les déprédations des flibustiers, au Nicaragua, sont de *trois millions cinq cent mille francs*; soit.	3,500,000 fr.
Les pertes éprouvées par des *sujets anglais*, ou par le commerce britannique, tant par la destruction de Grey-Town, que par les déprédations commises par les flibustiers au Nicaragua, sont de *sept millions de francs*; soit.	7,000,000
Les pertes éprouvées par les *sujets sardes*, ou par le commerce sarde, tant par la destruction de Grey-Town, qu'au Nicaragua, sont de *trois millions de francs;* soit.	3,000,000
Les pertes éprouvées par des *sujets allemands*, notamment des villes An-	
A reporter. . . .	13,500,000 fr.

Report.	13,500,000 fr.
séatiques, soit à Grey-Town, soit au Nicaragua, sont de *un million huit cent mille francs*; soit.	1,800,000
Les pertes éprouvées par des *sujets espagnols*, soit à Grey-Town, soit au Nicaragua, s'élèvent à *neuf cent mille francs*; soit.	900,000
Les pertes éprouvées par les *natifs du Nicaragua*, à Grey-Town et dans leur propre pays, s'élèvent à *sept millions de francs*; soit.	7,000,000
Les pertes éprouvées par les *gens de la Nouvelle-Grenade*, s'élèvent à *quarante mille francs*; soit.	40,000
Celles des *gens d'Haïti*, s'élèvent à *deux cent quarante mille francs*; *soit*. .	240,000
Celles des *natifs de Costa-Rica*, à Grey-Town seulement, s'élèvent à *cent quarante mille francs*; soit.	140,000
Les pertes éprouvées par *une famille mexicaine du Yucatan*, à Grey-Town, s'élèvent à *soixante mille francs*; soit. .	60,000
Celles des *onze familles des États-Unis d'Amérique*, à Grey-Town seulement, dépassent *un million huit cent mille francs*; soit.	1,800,000
Et enfin, celles des *seize familles mosquites*, à Grey-Town seulement, s'élèvent à *quarante mille francs*; soit. . .	40,000
TOTAL GÉNÉRAL des pertes. . . .	25,520,000 fr.

Ainsi, la criminelle destructiou de Grey-Town, et les

actes odieux du vandalisme des flibustiers yankees au Nicaragua, ont causé aux victimes, l'énorme *perte de vingt-cinq millions* cinq cent vingt mille francs ! ! !

Veuillez agréer, Messieurs, mes civilités empressées,

Le Délégué de la population française de Grey-Town,

PHILIPPE-AUGUSTE DE BARRUEL-BEAUVERT.

Post-Scriptum. Paris, 20 octobre 1856.

Depuis la publication de la première édition de la présente brochure, faite le 20 septembre, *Walker*, a, par suite de ses décrets des 22 avril et 16 juillet 1856, *confisqué et mis en vente*, le 9 août dernier, *cent vingt* magnifiques immeubles et vastes propriétés, situés dans les départements de *Granada*, *Rivas*, *Segovia* et *Chontales*. La valeur de ces riches propriétés n'est pas moindre de deux millions et demi de *dollars*. C'est la ruine, non-seulement des principales familles du NICARAGUA, mais encore celle de tous les négociants, des deux mondes, qui sont *créanciers* des infortunés confisqués.

Et, cette nouvelle et audacieuse spoliation de *Walker*, augmente les pertes réelles des habitants du NICARAGUA, d'une somme de *douze millions et demi de francs ! ! !*

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

LETTRE du Délégué de la population française de Grey-Town, au commerce français, britannique, sarde, espagnol et allemand en général, etc. Paris, 20 septembre 1856. *Page* 3

PREMIÈRE PIÈCE. Le Délégué de la population française de Grey-Town, à Son Excellence Monsieur le Ministre des affaires étrangères. Paris, le 1er septembre 1856 (N° 1650). 5

DEUXIÈME PIÈCE. Bulletin, contenant les rapports *officiels* des agents du gouvernement de l'Union américaine, documents relatifs au bombardement de Grey-Town. 10

TROISIÈME PIÈCE. Inventaire des propriétés mobilières et immobilières de MM. A. de Barruel et Comp., et *protestation* de cette maison, *remis le* 12 *juillet* 1854, à MM. les Consuls de Sa Majesté Britannique et des Etats-Unis d'Amérique, à Grey-Town. 14

QUATRIÈME PIÈCE. Lettre collective de MM. A. de Barruel et Comp., Francesco Isola et Pietro della Torre, à M. Squire Cotrell, agent consulaire des Etats-Unis à San Juan del Norte. Grey-Town, 25 juin 1856. 18

CINQUIÈME PIÈCE. Certificat des principaux négociants de Grey-Town, attestant la grave importance des nouvelles pertes, éprouvées par le commerce de cette place. Grey-Town, 21 juin 1856. 21

SIXIÈME PIÈCE. Proclamation adressée au peuple de Grey-Town, par ses notables habitants, pour le mettre en garde contre les piéges d'un parti flibustier occulte. Grey-Town, 24 juin 1856. 23

SEPTIÈME PIÈCE. Délégation authentique faite, le 14 juin 1855, à M. P. A. de Barruel-Beauvert, par les Français de Grey-Town. 25

HUITIÈME PIÈCE. Lettre du Délégué de la population française de Grey-Town, à M. l'amiral commandant la division navale française, à la Martinique. Paris, 30 août 1856. 29

LETTRE de Monsieur le capitaine de vaisseau J. W. Tarleton, commandant la frégate de S. M. B. l'*Eurydice*, à M. P. A. de Barruel-Beauvert. Grey-Town, 4 juillet 1856. 32

EXTRAIT d'une lettre d'un citoyen américain, datée de New-York, 1er juin 1855. 33

EXTRAIT d'une lettre d'un citoyen de New-York, du 18 juin 1855. 34

EXTRAIT d'une lettre d'un citoyen de New-York, du 24 juin 1855. 34

ARTICLE du journal le *Constitutionnel*, extrait du *New-York Herald*, n° du 16 février 1856. 35

OPINION personnelle d'un des chefs d'une puissante maison de banque, à New-York, *exprimée à Paris*, le 12 septembre 1856. 36

LIGNES prophétiques, sur les destinées futures du Nicaragua, écrites et publiées en 1846, par S. A. I. le prince Louis Napoléon. 38

ÉTAT *réel* des pertes éprouvées par 201 familles, de toutes nationalités, tant à Grey-Town qu'au Nicaragua. 39

Post-Scriptum. Paris, 20 octobre 1856. 41

PARIS. — IMPR. A. LEBON, RUE DES NOYERS, 8.

BOMBARDEMENT

ET

ENTIÈRE DESTRUCTION

DE

GREY-TOWN,

PAR LES

FORCES NAVALES DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

Le 13 Juillet 1854.

PÔ 5.2

PARIS. — TYP A. LEBON, RUE DES NOYERS, 8.

1856.

THE LIBRARY OF CONGRESS

THE LIBRARY OF CONGRESS

DOBBS BROS.
LIBRARY BINDING

SEP 69
ST. AUGUSTINE
FLA.
32084

LIBRARY OF CONGRESS
0 015 818 188 5